



**KULTUR POLITIKEI BURUZKO
NAZIOARTEKO I. BILTZARRA**

2005eko azaroaren 14a eta 15a
Euskalduna Jauregia, Bilbao

**I CONFERENCIA INTERNACIONAL
SOBRE POLÍTICAS CULTURALES**

14 y 15 de noviembre, 2005
Palacio Euskalduna, Bilbao

***“La politique culturelle du Québec et
les grands enjeux de développement”***

Claude Fleury

Ministère de la Culture et des Communications.
Directeur de la recherche, des politiques et du lectorat.

LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC ET LES GRANDS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

La présente communication sur la politique culturelle du Québec et les grands enjeux de développement se décline en cinq points. Elle comporte tout d'abord une récapitulation des principales phases qui ont marqué notre développement culturel, suivie d'un bref portrait du Québec culturel d'aujourd'hui. Elle présente ensuite la politique culturelle de 1992, ainsi que son bilan. Suivent enfin une lecture des principaux enjeux internationaux et nationaux, de même que quelques réflexions autour d'une démarche de développement culturel.

1) LES GRANDES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, 1960-2005

Trois grandes périodes permettent de décrire les principales phases du développement culturel du Québec entre 1960 et 2005.

La première période en est une d'institutionnalisation et de professionnalisation de la culture. Entre 1960 et 1980, nous assistons au développement des grandes institutions culturelles et des médias de masse, de même qu'à une professionnalisation des métiers culturels. Il s'agit également d'une phase où les pouvoirs politiques souhaitent accroître la démocratisation culturelle de la population.

La seconde phase de développement culturel, comprise entre 1980 et 1992, se caractérise par la poussée de l'industrialisation et de la régionalisation. Les industries culturelles se structurent tandis que les réseaux de communications et de câblodistribution couvrent l'ensemble du territoire. La culture populaire s'épanouit avec l'essor de la télévision. Les médias communautaires s'organisent. Quant au ministère des Affaires culturelles de l'époque, il régionalise ses interventions, appuyé en cela par un réseau de bureaux dans l'ensemble des régions du Québec. La politique culturelle de 1992 clôt cette seconde phase.

Créativité et participation marquent la période s'étalant de 1992 à 2005. Sous l'impulsion de la politique culturelle, la créativité s'affirme dans toutes les sphères d'activités tandis que la volonté d'engagement et de participation des citoyens à la culture sensibilise les administrations locales qui prennent davantage conscience de la nécessité de mieux soutenir les services culturels de proximité. C'est également la période où Internet prend réellement son essor. En raison de l'exigüité du marché québécois, cette effervescence culturelle trouve son aboutissement dans un rayonnement international accru. Devant les risques que posent la mondialisation sur l'avenir des politiques culturelles, cette phase en est une de mobilisation des pays sur la nécessité de mieux protéger la diversité culturelle.

La période qui s'ouvre devant nous pourrait en être une d'intégration et de maturité culturelles. Les pratiques modelées par l'offre institutionnelle, industrielle et citoyenne coexistent de façon plus naturelle et les frontières entre les différentes formes de culture s'estompent peu à peu. Les intérêts se diversifient. Le discours sur la culture comme facteur

de cohésion sociale et de développement économique se raffine de plus en plus et l'instrumentation de la convention internationale de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles doit maintenant trouver sa voie.

2) LE PORTRAIT DU QUÉBEC CULTUREL D'AUJOURD'HUI

La politique culturelle dont je compte vous entretenir aujourd'hui a permis d'incarner les valeurs de notre société - composée de 7,5 millions d'habitants et dont la langue d'usage est le français - d'exprimer sa diversité au cœur d'une population de 300 millions d'anglophones, et de stimuler une production culturelle originale dans ses expressions et universelle dans ses aspirations. Le Québec est le seul État d'expression française en Amérique du Nord. À titre de comparaison, les francophones représentent entre 4 et 5 % de la population dans les provinces canadiennes hors Québec. En raison de cette particularité, la culture demeure pour nous, Québécois et Québécoises, un enjeu vital. Elle est à la fois l'élément fondamental de notre identité, un supplément d'âme permettant d'élever nos esprits, un pont nous reliant au reste du monde et un creuset dans lequel viennent se fondre les inestimables apports culturels de toutes origines. La conscience de notre fragilité a aussi constitué notre force. Nos ancêtres ont lutté sans relâche pour la survivance de notre identité et c'est tout naturellement que nous luttons aujourd'hui aux côtés des peuples qui reconnaissent l'apport inestimable de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation et d'uniformité. Notre histoire, notre situation géopolitique et nos engagements collectifs dans la défense des arts et de la culture nous ont dotés d'une extrême sensibilité pour tout ce qui touche la vitalité d'expression culturelle des autres peuples de la terre.

Au Québec, le secteur culturel représente un poids économique non négligeable totalisant environ 85 000 emplois pour un PIB de 2,3 %; si on y combine le secteur des communications dont notre ministre est également responsable, cela représente quelque 175 000 emplois et 7,7 % du PIB. Le pourcentage de la main-d'œuvre totale travaillant dans ces secteurs est de 3 % de la population active du Québec.

On dénombre 2 500 lieux culturels ainsi qu'un patrimoine considérable comportant 645 monuments et sites, de même que 13 arrondissements historiques ou naturels. Sous l'influence positive de nos politiques publiques, on observe une vitalité culturelle considérable tant au Québec qu'à l'étranger et l'affirmation d'une identité culturelle forte.

À titre d'exemple, sur le plan international, les deux tiers des recettes produites par des compagnies canadiennes en tournée à l'étranger proviennent d'organismes artistiques québécois. Concrètement, cela représente l'an dernier pour le seul domaine des arts d'interprétation, plus de 1 300 représentations dont 900 en Europe, 140 aux États-Unis et 95 en Asie.

L'implication financière de l'ensemble des partenaires publics, incluant le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les administrations locales, représentait, en 2002-2003, plus de 2 milliards \$ par année. De ce montant, les dépenses directes et les mesures fiscales du gouvernement du Québec avoisinent les 800 millions \$. Quant aux

municipalités, leur apport représentait quelque 360 millions \$. Une part importante provient donc du gouvernement fédéral, sauf que dans son cas, 80 % de ses dépenses sont affectées à ses politiques et ses institutions, dont un budget important pour le fonctionnement de la société de télévision publique Radio-Canada.

Il faut savoir en effet que depuis les années 60, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec interviennent dans le champ du développement culturel. Il s'agit donc d'un domaine de compétences partagées. Toutefois, les objectifs peuvent différer. Ainsi, la question de l'identité culturelle prend une signification différente, selon qu'elle est abordée à Ottawa plutôt qu'à Québec. Dans les matières relevant de sa compétence, comme en matière d'éducation ou de culture, le Québec tient à s'exprimer de sa propre voix et cette revendication n'est pas sans causer quelques tiraillements. Cela étant, il est indéniable que la duplication des interventions, même si elle présente des inconvénients sur le plan de l'harmonisation des actions culturelles, a néanmoins permis au domaine culturel d'enregistrer des progrès appréciables depuis 40 ans.

3) LA POLITIQUE CULTURELLE DE 1992

Le principe de base de l'intervention gouvernementale québécoise se résume en une formulation simple : placer au cœur de la mission gouvernementale la culture et ceux qui la font vivre en tant qu'expression de l'identité québécoise. Cette philosophie de gestion publique de la culture a été clairement énoncée en 1992, dans la Politique culturelle du Québec. Afin de bien comprendre sa portée, il convient d'en rappeler les principes et les axes d'intervention.

Les principes

Quatre principes guident l'élaboration de la politique culturelle de 1992. Le premier est que la culture est un bien essentiel et que la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique.

Le second principe fondateur est à l'effet que l'autonomie de la création et la liberté d'expression constituent des valeurs fondamentales pour toute société démocratique.

En troisième lieu, la politique culturelle affirme que l'État doit favoriser l'accès du plus grand nombre de citoyens à la culture.

Enfin, le quatrième principe précise que l'État, en collaboration avec ses partenaires, doit soutenir et développer la dimension culturelle de la société. C'est pourquoi, de par son statut de politique gouvernementale, la politique culturelle du Québec engage l'ensemble de l'administration dans sa démarche, exigeant ainsi de tous les ministères leur participation au développement culturel du Québec.

Les axes

Trois axes d'intervention constituent le pivot de la politique culturelle de 1992 : soit l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, de même que l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

L'affirmation de l'identité culturelle au sein d'une politique gouvernementale vise essentiellement l'équilibre entre d'une part, la nécessité de protéger la langue française et l'héritage culturel des Québécois, tout en maintenant de façon permanente un dialogue des cultures.

L'axe par lequel l'État réaffirme le soutien aux créateurs et aux arts comporte en priorité le soutien à la création sous toutes ses formes. Il vise aussi l'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs, tout en assurant la vitalité des organismes et le développement des industries culturelles.

Quant à l'axe sur l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle, il est destiné à renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts, à faciliter l'accès aux arts en général, et à susciter une participation la plus large possible des citoyens à la vie artistique et culturelle.

4) LE BILAN DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE 1992

- Principaux accomplissements de la politique

Consolidation de l'appareil institutionnel

L'un des principaux accomplissements de la politique culturelle de 1992 aura certes été de consolider l'appareil institutionnel. D'abord par la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en 1992, chargé d'administrer tous les programmes destinés aux créateurs et aux organismes artistiques à but non lucratif du domaine des arts et des lettres. Puis, par la fusion, en 1994, du ministère de la Culture avec le ministère des Communications. Ce geste administratif important sera suivi, en 1995, par la transformation d'une société d'État en une Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), chargée pour sa part d'administrer l'ensemble des programmes destinés aux organismes à but lucratif du domaine des industries culturelles. Ces sociétés d'État fonctionnent sur le principe du *arm's length*; elles jouissent donc d'une grande autonomie d'action et sont placées sous l'autorité directe de la ministre de la Culture et des Communications. D'autres sociétés d'État comportent des missions diverses, comme les musées nationaux, la Commission des biens culturels ou encore la chaîne de télévision publique Télé-Québec. La manifestation la plus récente de la consolidation de l'appareil institutionnel québécois aura été l'inauguration au printemps dernier de la Grande Bibliothèque, qui intégrera bientôt les Archives nationales du Québec. Au total donc, 12 sociétés d'État relèvent de la ministre de la Culture et des Communications.

Adoption de lois sur le statut de l'artiste

Les années ayant suivi l'adoption de la politique culturelle ont aussi été fertiles en termes de lois sur le statut de l'artiste. C'est ainsi que furent adoptées la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, de même que la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*.

Plus récemment, l'actuelle ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Line Beauchamp, lançait un plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes. Intitulé « *Pour mieux vivre de l'art* », ce plan d'action s'attache à améliorer les conditions de vie des artistes et des créateurs professionnels en apportant des solutions concrètes en matière de santé et de sécurité au travail, de régimes de retraite, d'assurances collectives, d'amélioration du revenu par la fiscalité et par les subventions, de transition de carrière et de sécurité du revenu. À terme, l'ensemble de ces travaux permettront une réactualisation des lois sur le statut de l'artiste.

Ajout de politiques sectorielles

Au cours des treize dernières années, le Québec a adopté quelques politiques culturelles sectorielles qui ont enrichi la portée de la politique gouvernementale de 1992. Notons celles sur la qualité de la langue dans l'administration et sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications (1996), sur la diffusion des arts de la scène (1996), la Politique de la lecture et du livre (1998), la Politique sur les autoroutes de l'information (1998), la Politique muséale (2000) et enfin, la Politique sur le cinéma et la production audiovisuelle (2003).

Ententes de développement culturel et politiques culturelles municipales

La globalisation, malgré le fait qu'elle ait affecté le rôle des gouvernements nationaux, a toutefois eu pour effet de renforcer l'implication des villes et des régions en matière de développement culturel. C'est ainsi qu'on observe de façon constante la progression du nombre d'ententes de développement culturel signées entre ces dernières et le ministère de la Culture et des Communications, de même que l'adoption de politiques culturelles municipales. On compte aujourd'hui 36 ententes de développement culturel et 93 municipalités ont pour leur part adopté des politiques culturelles qui rejoignent 76 % de la population du Québec. Parmi les programmes ayant facilité l'implication des instances locales et régionales, notons le programme Villes et Villages d'Art et de Patrimoine qui, depuis 1998, aura permis l'embauche de plus d'une centaine d'agents de développement culturel sur tout le territoire.

- L'optimalisation de la politique

Malgré les progrès remarquables accomplis depuis l'adoption de la politique culturelle de 1992, certains questionnements se posent aujourd'hui sur la manière d'en optimaliser la portée. Sur le plan des principes, nous pouvons certes affirmer qu'ils sont toujours d'actualité. Une différence toutefois, c'est que nous n'opposons plus aujourd'hui la dimension culturelle aux dimensions sociale et économique. J'y reviendrai ultérieurement.

Les axes

Si on dressait maintenant le bilan des trois axes de la politique, l'atteinte des objectifs serait variable. L'affirmation de l'identité culturelle constitue un défi permanent en raison du fait que la défense de la langue française en Amérique du Nord demeure un combat de tous les instants, d'autant plus difficile à réaliser au Québec en raison de la nécessité simultanée d'intégrer à la fois les communautés culturelles et de s'ouvrir aux autres cultures du monde. L'identité culturelle des Québécois a toutefois acquis une maturité qui lui permet d'affronter les mutations en cours sur le plan des pratiques culturelles.

Le soutien aux créateurs est un défi qu'a su relever le Québec avec brio. La priorité accordée à la création a généré un rayonnement fort appréciable de la créativité québécoise dans plusieurs domaines d'expression culturelle. Avec moins de un dixième de 1 % de la population mondiale, la culture du Québec a su s'affirmer de manière originale sur la scène internationale. Ce soutien a également permis à nos industries culturelles de s'affirmer en sol québécois face à la compétition étrangère. Ainsi, les parts relatives de marché que détiennent les entreprises québécoises de l'audiovisuel, du cinéma, du disque ou de l'édition ne sont pas négligeables.

Quant au dernier axe sur l'accès et la participation des citoyens, les résultats diffèrent très certainement selon les disciplines, mais il n'en reste pas moins que les perceptions d'accessibilité des citoyens aux équipements culturels sont très bonnes et que les pratiques engagées en matière de culture ne cessent de croître, malgré l'intensification des pratiques culturelles à domicile.

Donc, globalement, les principes et les axes contenus dans la politique culturelle de 1992 sont toujours pertinents et les résultats obtenus depuis 13 ans sont plus qu'honorables. Les possibilités d'optimisation sont à d'autres niveaux.

Vision équilibrée

Sur la question de l'appareil institutionnel, on ne peut nier l'atteinte d'une plus grande efficacité des organismes comme le CALQ et la SODEC dans la gestion des programmes d'aide financière. Toutefois, en confinant les modes d'intervention du ministère de la Culture et des Communications à la dimension citoyenne ou sociale, ceux du CALQ à la dimension artistique et ceux de la SODEC à la dimension économique, nous avons quelque peu fragmenté la vision de développement culturel du Québec. Ce faisant, nous n'avons pas facilité la recherche d'un plus grand équilibre entre ces trois dimensions. Et pourtant, la vitalité de la culture et des communications procède d'une cohabitation des concepts d'accessibilité, d'excellence artistique et d'économie de marché.

Par ailleurs, la décentralisation de l'action culturelle, tout comme son internationalisation, exigent une plus grande cohésion des interventions. Ainsi, le Ministère a décentralisé la gestion de ses programmes en région, mais ce n'est pas encore le cas du CALQ et de la SODEC. Les décideurs locaux et régionaux nous interpellent de plus en plus sur ces questions de cohésion entre les intérêts régionaux et les intérêts disciplinaires.

L'équilibre des fonctions de développement

La primauté du soutien aux créateurs a fait en sorte qu'une attention soutenue est accordée depuis plusieurs années aux fonctions de développement associées à l'offre, telles la création, la production et la diffusion. Cela a eu pour effet de marginaliser d'autres fonctions essentielles à la vitalité d'une discipline artistique ou d'un domaine d'activités culturelles, comme la formation, la promotion ou encore la commercialisation. Les sommes relatives dévolues au soutien de ces fonctions demeurent faibles, toutes proportions gardées, comparativement aux sommes consacrées au soutien à la création, à la production ou à la diffusion.

Il en va de même pour les fonctions associées à la demande, telles l'éveil et la sensibilisation aux arts et à la culture, les loisirs culturels et les pratiques en amateur, qui ne sont pas suffisamment valorisées.

Évidemment, en raison de sa mission particulière, le réseau de la culture et des communications, composé du ministère et des sociétés d'État, ne peut assumer seul la responsabilité d'assurer l'équilibre entre les fonctions de développement d'une même discipline. C'est donc collectivement, par l'apport de chacun des partenaires publics ou privés, que nous pourrions relever le défi du soutien équilibré de chacune de ces fonctions de développement.

Les politiques sectorielles

L'adoption de politiques sectorielles ont certes permis l'ajout de ressources importantes pour dynamiser certains domaines d'activités culturelles depuis 1992, mais l'effet le moins bien documenté des politiques sectorielles est qu'il ne permet pas d'intégrer à leur juste mesure les réalités territoriales. Conditionnée par les visions sectorielles, l'action ministérielle est constamment soumise aux pressions exercées par les groupes d'influence les mieux organisés du monde culturel, alors que les régions et les clientèles ont des dynamiques de développement bien différenciées.

Au Québec, nos travaux visant à établir les diagnostics de l'état du développement culturel à l'échelle du territoire, nous ont permis d'établir quatre types de développement culturel correspondant à quatre types de régions :

- les régions métropolitaines (Montréal et Québec);
- les régions périphériques (en marge des régions métropolitaines);
- les régions intermédiaires (situées entre les deux pôles métropolitains);
- et enfin, les régions éloignées.

Chacune de ces régions porte en elle, à partir des besoins de sa communauté, de la prise de conscience de ses forces et faiblesses, de ses caractéristiques sociodémographiques, et de la vitalité de ses acteurs culturels, un potentiel de développement ou de consolidation qui lui est propre. Il serait éminemment souhaitable que l'analyse de ces réalités territoriales puisse alimenter la réflexion, au même titre que l'analyse sectorielle qui permet l'élaboration d'orientations contenues dans les politiques sectorielles.

Vision intégrée

Pour terminer ce bilan de la politique culturelle de 1992, force est d'admettre que nous n'avons pas encore su relever le défi d'une vision intégrée du développement culturel. C'est-à-dire que, malgré le fait que la politique culturelle devait être l'affaire de tous les partenaires publics, nous n'avons pas encore réussi à faire en sorte que le développement culturel soit si bien compris et si bien intégré, dans l'ensemble de ses dimensions artistique et créative, économique et industrielle, sociale et citoyenne, qu'il devienne effectivement l'affaire de tous les partenaires publics et privés.

5) LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Toute politique culturelle, aussi bonne soit-elle, ne peut faire l'économie d'une lecture continue des enjeux qui vont conditionner l'action culturelle au cours des prochaines années, tant sur les plans international que national.

- Enjeux internationaux

La globalisation a des impacts sur les politiques culturelles et l'adoption récente de la Convention internationale de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en est un exemple éloquent. Les débats qui ont alimenté la préparation de cette Convention illustrent bien l'enjeu pour les États de maintenir des politiques culturelles, de défendre les intérêts culturels et de promouvoir la diversité des expressions culturelles. Comme l'ensemble des pays qui ont adopté la Convention en octobre dernier, nous ne pouvons accepter une logique qui subordonnerait la culture aux règles du commerce.

Par ailleurs, les enjeux internationaux n'affectent pas que les États, ils touchent principalement les acteurs de l'action culturelle. Or, ces derniers doivent à la fois maintenir leur capacité à développer les marchés internationaux, et à faire face à la compétition internationale sur leur propre territoire. Pour ces acteurs, les défis internationaux sont nombreux. Ils touchent au maintien de l'excellence artistique et au rayonnement de la création, au développement des compétences de plus en plus exigeantes pour compétitionner sur la scène internationale, à l'élargissement et au renouvellement des réseaux sans lesquels l'action culturelle internationale est inimaginable, à la mise en valeur de l'expertise nationale.

De façon corollaire, les défis se posent également en termes de structuration de l'action internationale sur les territoires nationaux, laquelle suppose des mesures visant à assurer une certaine forme d'accueil et de réciprocité, de même que des stratégies adaptées en matière de tourisme culturel pour les disciplines stratégiquement visées par ces dernières, que l'on songe par exemple à la mise en valeur du potentiel architectural et patrimonial, aux institutions muséales et aux grandes manifestations culturelles.

- Enjeux nationaux

Au Québec comme ailleurs, il n'est pas aisé de prendre conscience de l'émergence des nouvelles valeurs qui façonnent l'identité culturelle des gens qui y vivent. D'autant plus qu'il faut désormais prendre acte d'une véritable cohabitation de l'offre institutionnelle, de l'offre industrielle et de l'offre en amateur.

Évolution des publics

On observe actuellement au Québec un vieillissement des publics des institutions culturelles, de même qu'un clivage grandissant entre les générations : les habitudes de téléchargement ou les comportements lors des grands festivals culturels, où les jeunes veulent danser et les gens plus âgés souhaitent demeurer assis, illustrent la fracture

comportementale qui sépare les habitudes des moins de 35 et des 35 ans et plus. Le public des institutions culturelles repose largement sur la génération des baby-boomers, donc un public plus âgé que la moyenne, qui, contrairement aux générations précédentes pour lesquelles la retraite signifiait un certain retrait de la vie culturelle, voudra demeurer culturellement plus active.

Dans certaines régions, comme celle de Montréal, la diversité ethnoculturelle et les habitudes des différentes communautés culturelles qui y vivent, modifient considérablement l'espace culturel et façonnent de manière nouvelle l'identité culturelle des Montréalais. On observe des différences marquées dans la pratique d'activités culturelles en général et plus spécifiquement par rapport à la culture francophone. En considérant que la langue parlée est un des facteurs les plus importants dans la formation de l'identité culturelle, on comprendra aisément que le souci permanent de limiter les inégalités et de favoriser l'inclusion culturelle puissent constituer un défi permanent.

Impact numérique et mutation des pratiques culturelles

L'entrée massive des équipements audiovisuels et des ordinateurs dans les ménages a changé les rapports à la culture. La technologie a transformé les pratiques culturelles au domicile en raison de la flexibilité qu'elle offre à chacun dans le choix de ses pratiques.

Compte tenu du nombre élevé d'heures d'écoute télévisuelle et d'utilisation d'Internet, on pourrait croire que le temps laissé libre pour les sorties culturelles ou les pratiques engagées s'amenuise, d'autant plus que ce temps disponible est lui-même soumis à la compétition que lui livre les autres activités humaines : temps consacré au travail, à la famille, et aux autres types de loisirs dont certains exercent un puissant potentiel d'attraction auprès de la population.

Curieusement, le fait que le domicile devienne de plus en plus un centre de divertissement culturel, ne freine pas pour autant les sorties et les pratiques engagées. Comme si le désir de socialiser et de vivre une expérience culturelle compensaient en quelque sorte pour le temps passé à domicile.

Le renouvellement des pratiques culturelles se fait maintenant davantage par la consommation des produits de l'industrie que par celle des produits des institutions culturelles, transformant de ce fait la culture populaire. Les médias et les industries gravitant autour du loisir, de la culture et du divertissement ont provoqué une massification de l'offre; ils ont entraîné un changement dans les styles de vie marqué par un accroissement de la consommation culturelle.

Modification du rôle de l'État et adaptation de l'action

Le rôle de l'État s'est considérablement modifié depuis l'adoption de la politique culturelle de 1992. Devant la prolifération de l'offre institutionnelle, industrielle ou résultant d'une pratique engagée, l'État n'a plus la capacité d'agir seul. Il doit compter sur l'implication grandissante des pouvoirs publics locaux, sur l'apport du secteur privé et sur les citoyens. L'État Providence s'est ainsi peu à peu transformé en État Partenaire ou Accompagnateur. Il s'assure dorénavant de maintenir l'équilibre entre les différentes formes d'expression

culturelle, et procède aux grands arbitrages, tout en s'assurant que le cadre d'intervention soit le plus efficace possible.

Recherche de nouvelles avenues de financement

Telles que nous les avons connues, les approches de soutien à la culture atteignent maintenant leurs limites. Les besoins explosent alors que la capacité financière de l'État est réduite, en raison notamment du poids d'un service de dette qui représente au ministère de la Culture et des Communications environ 25 % de son budget. D'un côté, il nous faut renouveler la création, maintenir la qualité de l'offre, offrir davantage de services, et investir dans les infrastructures culturelles, sans alourdir le fardeau fiscal des citoyens du Québec. De l'autre, nous devons composer avec le spectre d'une crise des finances publiques qui limite nos possibilités d'intervention.

Un récent chantier lancé récemment par notre ministre sur le financement de la culture nous a permis de diagnostiquer l'état actuel des apports des différents contributeurs ou partenaires du financement de la culture au Québec. Ce portrait nous apprend qu'à l'intérieur du Canada, c'est au Québec que l'investissement public en culture est le plus important. À titre d'exemple, le Québec a dépensé un montant de 66,59 \$ per capita, comparativement à sa puissante voisine, l'Ontario, qui a dépensé 24,69 \$. Il nous a également révélé que le Canada investit plus en culture au Québec que partout ailleurs au Canada, en raison de l'importante créativité du secteur culturel québécois.

Enfin, toujours au chapitre des dépenses publiques en culture, le portrait nous a indiqué que les dépenses des administrations municipales québécoises sont en deçà de la moyenne canadienne, avec une dépense par habitant de 48,63 \$, en 2002-2003, comparativement à une moyenne canadienne de 59,60 \$. Mais c'est dans le domaine des contributions du secteur privé, notamment du financement caritatif, que notre retard au Québec est le plus grand. Ainsi, dans l'ensemble du Canada, les dons consentis par les sociétés, les fondations et les particuliers représentent 24 % des revenus des organismes des arts de la scène, contre 14 % au Québec. En matière de don, le secteur de la culture vient au dernier rang avec 1,5 %, après la religion, la santé, l'éducation et le sport.

C'est pour remédier en partie à cette problématique du financement privé, que notre ministre a annoncé la création de *Placements Culture*, dont la mission consistera à offrir aux organismes culturels le meilleur rendement possible sur les sommes reçues en dons, par l'intermédiaire d'une majoration financière ainsi que d'une stratégie de placement efficace des comptes personnels des organismes, dans la perspective de mieux structurer le financement des organismes culturels à long terme. Pour y parvenir, un montant initial de 5 millions \$ a été rendu disponible pour apparier les fonds recueillis auprès des entreprises, des particuliers et des fondations privées.

6) QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Sur quelles bases nouvelles pouvons-nous espérer recentrer notre action culturelle en lien avec ces enjeux de développement? En fait, il s'agit davantage d'une démarche renouvelée

que d'une recette miracle. J'évoquerai donc les étapes qui m'apparaissent incontournables pour y parvenir.

A) Intégrer le territoire au cœur du modèle

La première étape consiste à mon avis à prendre en compte l'incalculable apport que représentent les priorités que se donnent les citoyens et les organismes qui vivent sur un territoire donné. Au Québec, nous avons découpé les modèles différenciés de développement en fonction d'une typologie comportant un découpage de quatre régions comportant chacune leur propre dynamique de développement. Il m'apparaît primordial d'accorder à ces lectures « territoriales » une importance accrue, au même titre que l'ont été par le passé les politiques sectorielles. Le couplage des analyses sectorielles et territoriales devrait permettre de mieux soutenir les possibilités de développement ou de consolidation de la culture, tout en obtenant une meilleure mobilisation des acteurs.

B) Établir le carnet de santé des domaines d'activités culturelles

En deuxième lieu, il m'apparaît utile de diagnostiquer, pour chacun des domaines d'activités pour lesquels une communauté est prête à se mobiliser, le carnet de santé des différentes fonctions de développement, qu'il s'agisse de création, de diffusion, de formation, etc. Tel qu'évoqué précédemment, il n'est plus possible d'hypertrophier certaines fonctions, d'en négliger d'autres, sans compromettre la santé globale du domaine et son dynamisme, d'un point de vue purement écologique. L'idée étant de mieux comprendre les interrelations entre les fonctions de développement associées à l'offre et celles associées à la demande.

C) Percevoir les avantages du développement équilibré

Lors de l'adoption de la politique culturelle de 1992, on opposait la dimension culturelle aux dimensions sociale et économique. Or, je demeure convaincu qu'au contraire, la culture porte en elle trois dimensions fondamentales qui doivent coexister en équilibre : la dimension artistique ou par extension créative, la dimension économique et par extension industrielle, et enfin, la dimension sociale ou par extension citoyenne.

La réconciliation de ces trois dimensions est absolument vitale si on vise un développement équilibré de la culture. Comme je l'évoquais précédemment, la vitalité de la culture procède d'une cohabitation des concepts de créativité artistique, de qualité de vie et de cohésion sociale, ainsi que de développement économique. En recentrant le territoire au cœur du modèle de développement, il ne fait nul doute que les décideurs locaux ou régionaux seront prompts à saisir le nécessaire équilibre de ces trois dimensions dans leur stratégie globale de développement.

Mieux perçus, ces avantages d'un développement équilibré devraient nous permettre de mieux appuyer l'action culturelle dans un contexte de régionalisation ou d'internationalisation. À terme, il nous est même permis de repenser nos indicateurs de vitalité culturelle, à savoir :

- nos indicateurs de vitalité artistique (diversité de l'offre, état de santé des organismes artistiques, qualité des institutions, rayonnement...);
- nos indicateurs de vitalité sociale ou citoyenne (qualité de vie, initiatives d'inclusion, cohésion sociale, participation des citoyens, bénévolat...);

- et nos indicateurs de vitalité économique (emplois, exportations, investissements, retombées en tourisme culturel...).

D) Positionner la culture au cœur d'une vision de développement intégré

La quatrième étape consiste à positionner la culture au cœur d'une vision de développement intégré. Cette étape est la seule qui nous permette d'envisager de façon réaliste une solution à l'impasse du financement. Le ministère de la Culture et des Communications et le réseau des sociétés d'État ne peuvent assumer seuls l'équilibre global entre les trois dimensions de la culture, puisque leur mission particulière comporte un soutien de la dimension artistique, responsabilité que n'ont pas nécessairement tous les autres acteurs publics.

En conséquence, pour atteindre l'objectif que comportait la politique culturelle de faire en sorte que la culture soit une responsabilité collective, il nous faut impérativement redéfinir nos approches de concertation et de partenariat avec nos différents partenaires publics et privés. Or, jusqu'à présent, nos problématiques de développement ont souvent été définies de façon un peu limitative, sans toujours prendre en considération les priorités de nos partenaires.

L'interdépendance des systèmes exige une compréhension plus étendue des priorités de nos partenaires et des perspectives de développement induites par ces différents axes de concertation, et ce, afin de mieux positionner la culture. Puisque la culture comporte des dimensions sociale et économique, c'est nécessairement sous ces angles que nous devons établir les axes de collaboration qui tiendront compte de leur mission sociale ou économique. À titre d'exemple, qu'il suffise de mentionner que Tourisme et Culture comportent des axes de complémentarité économique, alors que Culture et Éducation, une dimension sociale ou citoyenne incontournable.

E) Redéfinir le cadre financier

Enfin, la dernière étape consiste à redéfinir le cadre d'intervention financière. Au Québec, les principaux contributeurs du développement culturel sont les ministères et les sociétés d'État dédiés à la culture, les ministères et organismes ayant des missions complémentaires, qu'ils soient de juridiction fédérale ou provinciale, les administrations publiques municipales ou régionales, le secteur privé et les citoyens. Chacun de ces contributeurs peut, dans des proportions variables, soutenir de façon prépondérante ou complémentaire, les différents domaines d'activités culturelles.

Compte tenu de l'importance d'assurer sur le territoire un développement équilibré et intégré de la culture, il nous appartient collectivement d'établir des cibles raisonnables de contribution en fonction d'une vision partagée du développement culturel et d'une adhésion à ces valeurs communes qui font que la culture puisse s'épanouir comme ensemble identitaire, à la fois vecteur de cohésion sociale et de développement durable.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je vous présente la culture comme s'il s'agissait d'une cosmologie. Au cœur de ce système, nous avons évoqué la nécessité de prendre en compte les réalités territoriales au même titre que les orientations sectorielles. Ce noyau dur culturel aspire ensuite à un développement équilibré, non seulement dans ses dimensions artistique ou créative, économique ou industrielle, et sociale ou citoyenne, mais aussi en termes d'équilibre entre ses fonctions de développement, lesquelles sont garantes de la vitalité des domaines d'activités culturelles. Enfin, le système entier trouve sa cohérence à la condition d'atteindre un positionnement intégré de la culture auprès des partenaires publics et privés, en exploitant d'une part adéquatement les axes d'intervention complémentaires à la culture, et en faisant en sorte, d'autre part, que les ressources qui lui sont dévolues, notamment financières, deviennent la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs, reconnaissant ainsi à la culture son statut de bien essentiel à l'humanité.

Claude Fleury
Vendredi, 28 octobre 2005